

Fédération de Russie

Olga Murashko
Johannes Rohr

Sur les 160 peuples habitant le territoire de la Russie actuelle, 40 sont officiellement reconnus comme « *petits peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient* ». Ils forment des groupes de moins de 50 000 membres qui maintiennent certains aspects de leurs modes de vie traditionnels et occupent des territoires au nord et dans la partie asiatique du pays. Un autre groupe continue de demander activement la reconnaissance qui lui est pourtant toujours déniée. Un autre groupe également mais il est pratiquement éteint. Ensemble, ces groupes représentent 260 000 individus, ce qui représente moins de 0,2% de la population russe. Les nationaux d'origine russe représentent 78% de celle-ci. Les autres peuples, tels que les cinq millions de Tatars, ne sont pas officiellement reconnus comme peuples autochtones, et leurs membres ne s'auto identifient pas toujours comme autochtones.



Les derniers chiffres officiels du recensement national de 2010 ne fournissent pas de données désagrégées sur le statut socio-économique des peuples autochtones. Ces derniers résident principalement en milieu rural, alors que la Russie est un pays très urbanisé.

Les peuples autochtones en tant que tels ne sont pas reconnus par le droit russe; la Constitution et la législation nationale reconnaissent cependant certains droits aux « petits peuples autochtones du Nord », y compris les droits à la consultation et à la participation dans des cas spécifiques. Aucune loi ne consacre cependant de concept comme celui du « consentement préalable, libre et éclairé ». La Russie n'a pas ratifié la Convention No. 169 de l'OIT et n'a pas appuyé la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA). Le pays, en tant que successeur de l'Union soviétique, est signataire des principaux Pactes et Conventions des Nations Unies (NU) : PIDCP, PIDESC, ICERD, CEDEF et CICR.

Il existe une multitude d'organisations autochtones régionales, locales, interrégionales. RAIPON, l'organisation nationale parapluie, agit sous le contrôle étroit du gouvernement. D'autres organisations autochtones ont été qualifiées d' « agents étrangers » et sont donc dans une position extrêmement vulnérable.

En 2017, peu de décisions législatives affectant les peuples autochtones ont été prises au niveau fédéral. Un certain nombre d'amendements ont été proposés pendant cette période, dont certains conduisent à affaiblir les droits fonciers des peuples autochtones. En particulier, la révision en cours de la loi fédérale relative aux territoires destinés à une exploitation traditionnelle de la nature par les minorités autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient a été largement critiquée par les activistes autochtones et environnementalistes. Ces derniers considèrent en effet que les amendements proposés obligerait les communautés autochtones non seulement à accepter l'entrée sur leurs territoires d'utilisateurs potentiels de ressources, mais également leur feraient perdre leur droit à compensation. Le texte du projet de loi semble menacer tant les peuples autochtones que les entreprises et les utilisateurs des terres, allant ainsi à l'encontre de l'objectif original des *Territoires d'Utilisation Traditionnelle des Ressources Naturelles* (TUTRN) tel que formulé par la loi adoptée en 2001. Les TUTRN sont ce qui s'apparente le plus aux titres fonciers autochtones en Russie. La fonction fondamentale de la loi est de protéger les peuples autochtones contre les utilisations des terres qui ne relèveraient pas des activités traditionnelles de subsistance de ces derniers. Plusieurs exploitations pétrolières ont cependant été ouvertes dans la plupart des TUTRN régionaux, surtout en Sibérie occidentale. Dans ces cas, le principal bénéfice de ces exploitations pour les peuples autochtones, qui ont un statut particulier, consistait en une certaine compensation monétaire. La révision en cours de la loi conduirait à faire de ces exceptions, la norme.

Accès aux ressources naturelles

Une des modifications législatives apportée en 2017 a conduit à rendre beaucoup plus difficiles l'obtention des permis de pêche pour les personnes autochtones. Les poissons constituent une denrée alimentaire de base pour beaucoup de communautés autochtones. En vertu du droit, les peuples autochtones peuvent pêcher sans permis spécial, sauf dans la région Pacifique de Russie. Dans cette région, la pêche constitue un commerce important, et des lois et règlements spéciaux s'appliquent aux peuples autochtones. Ces derniers doivent ainsi suivre un processus

d'autorisation fastidieux et respecter le montant autorisé de poissons qu'ils peuvent pêcher, ainsi que les heures et zones de pêches définis par les autorités pour pêcher.

Le processus hautement bureaucratique mène souvent au rejet des demandes de permis pour de simples raisons formelles, privant les peuples autochtones de pêcher et donc du droit de se nourrir par eux-mêmes pendant toute l'année. En 2017, un règlement a été adopté et qui modifie les règles applicables aux demandes de permis de pêche¹. La procédure a été davantage complexifiée. Un expert autochtone estime qu'une des conséquences de cet amendement est que *« le nombre de personnes privées de l'opportunité de mener légalement des activités de pêche traditionnelle a augmenté. Ce projet de règlement conduit ainsi à la détérioration de la situation des peuples autochtones tout en facilitant le travail des fonctionnaires des départements territoriaux de l'Agence fédérale de pêche (Rosrybolovstvo). Il va également augmenter le nombre de « braconniers » parmi les peuples autochtones qui est reporté par l'Agence »*. Ce régime très restrictif a de nouveau été critiqué par deux organes de traités des Nations Unies : le CEDR et le CEDESC (voir ci-dessous). Une campagne médiatique a été initiée au même moment, dont l'objectif visait à accuser les peuples autochtones de pêche commerciale illicite sous couvert de faire de la pêche traditionnelle², accusation que les représentants autochtones qualifient de diffamation.

Une tendance encore plus inquiétante, qui a perduré au cours de l'année 2017, est l'octroi de permis à des entreprises privées de pêche sur les surfaces de pêche traditionnelle autochtone, non seulement dans la région Pacifique, mais également dans la partie nord-ouest du pays. Les concessions obtenues par les entreprises privées sont d'une durée de 49 ans, ce qui prive les peuples autochtones de leurs moyens de subsistance de façon permanente. Dans la région de Mourmansk, où vivent les Sami, des sites de pêche situés sur les territoires ancestraux autochtones, y compris six lieux de pêche de la rivière Ponoy, adjacente aux villages Sami de Krasnoshchel'ye et de Kanivka, ont été soumis à une procédure d'appel d'offres et finalement réattribués pour de la pêche récréative.

Lac sacré Numto et parc national

En 2017, la bataille pour le parc national de Numto a continué, alors que Surgutneftegaz, la plus grande entreprise pétrolière de la région, a étendu ses activités d'exploration pétrolière dans la zone la plus sacrée pour le peuple Khanty, située dans le district autonome de Khantys-Mansis (voir Monde Autochtone 2017). Une nouvelle attaque a ainsi été lancée contre le lac sacré de Numto.

Début 2017, Leonid Pyak, éleveur du village Numto, a contacté l'organisation Greenpeace pour l'informer de la construction de puits de pétrole ayant cours sur son territoire, dans une zone inondable. L'entreprise Surgutneftegaz avait informé Leonid et son frère que leur opinion n'intéressait personne, puisque l'entreprise n'avait pas formellement reconnu le Territoire d'Utilisation Traditionnelle des Ressources Naturelles. L'entreprise a obtenu une concession pétrolière sur un site situé dans le périmètre du parc naturel de Numto.

Une enquête plus approfondie menée par Greenpeace a montré que le 5 octobre, des audiences illégales ont été tenues dans la ville de Beloyarski. Ces audiences ont été suivies par

l'approbation du projet sans que de plus amples discussions n'aient été organisées. En vertu de la nouvelle loi, chacun a le droit de soumettre des commentaires, suggestions, et remarques dans les 30 jours suivant la tenue de ce type d'audience. Les éleveurs de rennes, qui seront affectés par le projet, n'ont cependant reçu aucune information relative à cette audience, et aucune documentation concernant le projet n'était disponible. Une simple annonce de l'audience a été publiée sur le site web du district de Beloyarski, site web auquel les éleveurs n'ont pas accès. Selon Greenpeace, la notification ne contenait aucune information sur le moment et le lieu d'accès au projet d'étude d'impact environnemental. L'audience publique ne remplissait donc pas les exigences procédurales existantes. Le projet n'est ainsi pas prêt pour l'examen environnemental national³.

Le 25 octobre 2017, les membres du réseau Forum Aborigen ont saisi un service fédéral dont la mission est de superviser l'utilisation des ressources naturelles : le service pour le contrôle et la supervision de la gestion de la nature du district autonome de Khantys-Mansis. Ils exhortaient ce service à « ne pas autoriser le projet à être soumis à l'examen environnemental national tant que le requérant ne [pouvait] pas fournir la preuve de la conduite d'audiences publiques auprès des représentants des peuples autochtones »⁴. Ils ont reçu une réponse « rassurante » dans laquelle le service fédéral affirmait que tous les événements passés et présents s'étaient déroulés conformément à la nouvelle loi.

En 2016, les autorités ont décidé de modifier le périmètre du Parc afin d'autoriser le forage pétrolier, ignorant les 36 000 signatures d'une pétition initiée par Greenpeace Russie⁵. Pendant l'été 2017, des activistes autochtones et IWIGIA ont présenté ce cas dans un rapport alternatif soumis au comité CEDR des Nations Unies⁶. Le comité, dans ses observations finales, a exhorté le gouvernement à garantir la tenue de consultations préalables à tout projet extractif auprès des peuples autochtones (voir ci-dessous). Mais au cours de l'automne 2017, Surgutneftegas a continué à ignorer les règles entourant l'approbation des projets et les évaluations d'impacts environnementales.

Il est intéressant de noter à cet égard qu'au début de l'année 2018, le « *Ministre chargé des ressources naturelles a proposé d'augmenter drastiquement les amendes applicables à [la violation des règles entourant l'approbation des projets et les évaluations d'impacts environnementales]. Si un projet, tel qu'un projet de pipeline, est mis en œuvre sans autorisation environnementale, l'amende sera augmentée de 2,5 fois. Les fonctionnaires ont relevé le nombre accru de telles violations et l'ineffectivité des sanctions existantes* ».

Les écologistes pensent que ces changements n'auront pas d'impact significatif sur la conduite des entreprises : « *l'augmentation proposée des amendes ne changera la situation que pour les petites entreprises pour qui le passage d'une amende de 200 à 250 000 roubles (4 000 dollars US environ) représente une somme considérable* ». La simple augmentation des amendes n'est donc pas suffisante : pour changer radicalement la situation, il est nécessaire de modifier substantiellement la loi. Le problème n'est pas tant que les évaluations environnementales ne sont pas réalisées, mais qu'il est difficile d'identifier les projets qui sont menés de bout en bout sans la réalisation de ces évaluations. C'est pourquoi nous avons besoin de renforcer le contrôle des projets au stade de la construction »⁷.

Projet Yamal LNG

À la fin de l'année 2017, les premiers transports de gaz naturel liquéfié (GNL) provenant de l'exploitation de Yamal LNG ont été expédiés autour du monde. Avec un coût total de 27 millions \$US, Yamal LNG représente l'investissement le plus important dans le secteur extractif de ces dernières années. L'exploitation est située dans la péninsule Yamal du nord-est de l'Arctique. Le gaz est extrait du gisement de gaz de Yuzhno-Tambeyskoye. L'objectif de l'entreprise est de détenir 7% des parts du marché mondial du GNL⁸. Le GNL présente l'avantage d'être indépendant des pipelines et de pouvoir encore pénétrer de nouveaux marchés. Le projet est opéré par le second plus grand producteur de gaz russe, Novatek, par l'entreprise française Total et l'entreprise China National Petroleum Corps (CNPC)⁹, ainsi que par le China's Silk Road Fund^{10 11}. Le projet est soutenu par le gouvernement russe et le Président Poutine.

La péninsule de Yamal, où le gaz est extrait, est la maison de la communauté d'éleveurs de rennes nomades la plus grande au monde. Chaque année, plusieurs centaines de Nenets parcourent la toundra avec leurs rennes. L'entreprise prétend avoir reçu le Consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) des Nenets, ce qui est impossible à vérifier puisque la région est une zone fermée que les étrangers ne peuvent pénétrer sans la permission des services de renseignements russes. Les données disponibles montrent cependant qu'aucun processus authentique de CLPE n'a pu être conduit, et que l'interruption des routes migratoires, les impacts du projet sur les réserves de poissons et sur les terres pastorales vont forcer un grand nombre d'éleveurs de rennes de la région à renoncer à leur mode de vie.

Extraction pétrolière et gazière dans la presqu'île de Taïmyr

La presqu'île de Taïmyr est la grande péninsule et région anciennement autonome située à l'est de Yamal. Jusqu'en 2008, elle faisait partie de la région autonome de Yamalo-Nenets, avant d'être intégrée à la région de Krasnoïarsk pour former la nouvelle méga-région s'étendant de la frontière avec la Mongolie jusqu'à l'Extrême-Arctique. Comme « zone frontière », la région, dont l'unique frontière extérieure est la frontière naturelle formée par l'océan Arctique, est inaccessible aux étrangers sans permission spéciale des services de renseignement.

En 2017, une des affaires relatives aux droits fonciers autochtones a été provoquée par les changements apportés à la législation foncière susmentionnés. Une obshchina (communauté rurale) autochtone Dolgans de la péninsule a été privée des terres de Cape Khara-Tumus dont elle dépend pour ses activités de subsistance traditionnelles. Les terres sur lesquelles les rennes paissent, et sur lesquelles les membres de la communauté chassent et pêchent ont en effet été cédées à Rosneft, un des producteurs pétroliers les plus importants de Russie, détenu majoritairement par l'État russe, à des fins d'exploitation pétrolière et gazière. L'ancien chancelier allemand Gerhard Schröder dirige son conseil d'administration. Les peuples autochtones ont formé un recours devant le Procureur général de la Fédération de Russie, Yuri Chaika, afin d'empêcher l'octroi d'une concession sur les terres traditionnellement utilisées par les peuples autochtones pour l'élevage de rennes et pour les autres utilisations traditionnelles des ressources naturelles. L'offre de concession, proposée par le Bureau des rapports de propriété du district municipal dolgano-nénètse de Taïmyr, dans la région de Krasnoyarsk¹², violerait la loi fédérale et les droits des peuples autochtones sur leurs terres et leur mode de vie traditionnel

garantis par la Constitution russe. « Le 30 octobre 2017, l'office du procureur de la Fédération de Russie s'est prononcé sur ce recours, arguant qu'il n'y avait aucune violation commise et donc qu'aucune action n'était justifiée ».

Cette situation a été générée par les modifications apportées au Code foncier en 2016, prévoyant que toute personne a droit à compensation lorsqu'elle est expropriée à des fins publiques ou municipales¹³. La terre ancestrale des communautés autochtones, que celles-ci utilisent librement de manière coutumière, n'est pas considérée comme une propriété au sens de la loi. Le gouvernement considère alors sournoisement que les communautés autochtones n'ont pas droit à compensation. Cela signifie que les permis peuvent être octroyés sur les terres utilisées par les obshcina autochtones sans que ces dernières ne soient considérées, puisqu'elles les utilisent de manière coutumière et librement pour mener leurs activités subsistance traditionnelles sans détenir de titres formels de propriété. L'absence de reconnaissance formelle de leurs droits fonciers signifie que les « obshcina » ne vont pas seulement perdre leurs pâturages et leurs territoires de pêche, mais, qu'en plus, elles ne recevront aucune compensation pour l'aliénation de leurs terres.

Une autre affaire qui a lieu aujourd'hui au Taïmyr porte sur la violation des droits de chasse des peuples autochtones. Les communautés autochtones, qui sont membres de l'Association locale des associations civiques des peuples autochtones du district dolagno-nénètse de Taïmyr de Krasnoyarsk, mettent l'accent sur leur droit de chasser aux fins de maintenir leur mode traditionnel de vie, tandis que l'administration locale, elle, se réfère aux règlements sectoriels et affirme que la pratique de chasse des communautés autochtones, compte tenu du montant de gibier chassé par ces dernières, s'apparente à du braconnage. Selon l'administration, les règlements exigeraient des communautés autochtones qu'elles fassent une demande de permis pour pouvoir mener des activités de chasse, même si la loi prévoit clairement le contraire.

Les représentants autochtones ont insisté sur leur droit d'accéder à la nature librement, conformément à la loi « sur le Règne Animal » et « sur la chasse », ainsi qu'au code fiscal, et sur leur droit de disposer librement de leurs récoltes, conformément aux dispositions de la loi « sur les Organisations non-gouvernementales » et la loi « sur la chasse ».

Les autorités locales leur dénie cependant le quota de chasse légal défini par les règlements locaux en prétendant, *inter alia*, qu'il n'y a pas suffisamment de gibier sur les terres publiques¹⁴. Implicitement, les autorités suggèrent donc que les chasseurs autochtones devraient chasser sur les terres privées, ce qui exige de faire la demande et obtenir des tickets de chasse.

Le bureau du procureur a engagé des poursuites contre des chasseurs autochtones et leur a imposé le paiement d'amendes pour avoir chassé du gibier au nom de membres de leurs familles qui ne pouvaient chasser eux-mêmes, même si le montant de gibier chasser correspond au quota annuel fixé pour ces personnes. Selon le procureur, une personne ne pourrait utiliser que son quota et non celui d'une autre personne, même un membre de sa famille. Il n'est donc pas possible d'aller chasser au nom d'un membre de sa famille proche. Les poursuites se sont poursuivies en 2016 mais n'ont pas encore été réglées.

En novembre 2017, l'affaire a soudainement été ré ouverte, en droit criminel cependant, et contre

le président de l'association des « obshchinas » (communautés), Gennady Shchukin. Celui-ci est considéré comme l'instigateur de toute cette affaire, puisqu'il a toujours défendu le point de vue légal selon lequel le droit des peuples autochtones à la chasse traditionnelle est protégé par le droit. Une décision rendue le 28 décembre 2017 l'a condamné à payer une amende de 120 000 roubles (environ 2 100 \$US), mais le tribunal lui a immédiatement accordé l'amnistie « en lien avec le 70^{ème} anniversaire de la victoire de la Russie lors de la seconde guerre mondiale ». Shchukin a juré de défendre son innocence en recourant à toutes les instances légales possibles.

Développement au niveau international

En 2017, deux organes de traités des Nations Unies ont examiné la situation en Russie: le Comité pour l'Élimination de la discrimination raciale (CERD), lors de sa 93^{ème} session (31 juillet-15 août), et le Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CEDESC), au cours de sa 62^{ème} session (18 septembre au 6 octobre). Les représentants autochtones ont participé aux deux sessions et ont soumis des rapports alternatifs en collaboration avec IWGIA.

De plus, la Convention-Cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe a commencé à considérer la Russie dans son 4^{ème} cycle de révision. Elle a reçu des rapports alternatifs de la société civile et fait une visite de pays, au cours de laquelle plusieurs rencontres avec des représentants autochtones, qui est une étape clef du processus de révision, ont été organisées. La soumission des rapports alternatifs a finalement été requise pour le 4^{ème} cycle de révision de l'Examen Périodique Universel (EPU). L'évaluation de la Russie se fera en mai 2018.

Dans ses observations finales¹⁵, le CERD a noté que la Russie avait de nouveau échoué à fournir des données ventilées sur le statut socio-économique des peuples autochtones et autres groupes vulnérables, ce que le Comité avait spécifiquement demandé dans ses précédentes observations finales.

Le Comité a également manifesté ses préoccupations quant à l'utilisation étendue de l'expression « extrémistes » visant à faire taire les autochtones et autres organisations, ainsi quant à la qualification croissante d'« agents de l'étranger » ou « organisations indésirables » pour désigner des ONG.

Il a recommandé que « les lois fédérales sur les organisations non commerciales et sur les 'organisations indésirables' soient amendées afin de garantir aux ONG, y compris celles travaillant avec les minorités ethniques, les peuples autochtones, les non-citoyens et les autres groupes vulnérables subissant la discrimination, puissent continuer à travailler effectivement à la promotion et à la protection, sans interférences injustifiées, des droits reconnus par la Convention ». Le Comité a soulevé d'autres préoccupations et recommandations dans ses observations finales, notamment relatives à l'échec de la Russie à créer des Territoires d'Utilisation Traditionnelle des Terres protégés au niveau fédéral, à protéger les territoires autochtones des dommages irréparables causés par les industries extractives, et à remédier au déni des droits de chasse et de pêche.

Le CERD a considéré en détails le cas du village de Kazas, situé dans la région de Kemerovo, au sud de la Sibérie et qui a été détruit par la construction d'une mine à ciel ouvert. Ses résidents, en coopération avec IWGIA, ont saisi le système d'alerte précoce du CERD en 2015. Celui-ci a recommandé « *que l'État prenne les mesures effectives pour restaurer pleinement les droits du*

peuple Chor, en consultation étroite avec les représentants et institutions Chor. À cette fin, le Comité a recommandé que l'État :

(a) octroie une compensation au peuple Chor pour la perte de leurs terres et maisons, y compris en fournissant de nouvelles terres;

(b) garantisse l'accès au peuple Chor à leurs terres ancestrales et à leur cimetière;

(c) garantisse que le principe du Consentement préalable, libre et éclairé soit respecté dans toutes les décisions affectant le peuple Chor ».

L'examen de la Russie par le CEDESC a été mené par le membre nouvellement nommé du comité, Michael Windfuhr, vice-directeur de l'Institut allemand pour les droits de l'Homme. Les observations finales du CEDESC¹⁶ sont très similaires à celles du CEDR. Il est intéressant de noter, cependant, que les droits fonciers des peuples autochtones sont mentionnés au paragraphe 14 sous le titre « droit de disposer librement des ressources et richesses naturelles », qui fait référence au paragraphe 1 du Pacte dans lequel le droit des peuples à disposer librement des ressources naturelles fait partie intégrante du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ce qui implique implicitement que les peuples autochtones sont un peuple dans la pleine acceptation du terme. Alors que cela devrait être la norme, il s'agit d'une reconnaissance que, par exemple, le Comité des droits de l'Homme (comité pour les droits civils et politiques) a toujours tendance à éviter.

Le CEDESC a également mis en lumière les possibles impacts du changement climatique sur les droits économiques, sociaux et culturels des peuples autochtones. Il a encouragé qu'un contrôle de ces impacts soit mené, et a requis que des informations supplémentaires sur le sujet soient fournies (paras 43 et 44).

Notes et références

1. « On modifications of to the rules of the Federal Fishing Agency to provide state services regarding the preparation and adoption of decisions on granting use of aquatic biological resources », approved by order of Ministry of agriculture of Russia from December 24, 2015 No. 659". <http://regulation.gov.ru/Projects#npa=63627>
2. "Izvestia" du 24 avril 2017, section économie.
3. « Grinpis Rossii trebuet otmenit slushaniia po bureniu v parke "Numto" », 4 Octobre 2017 <http://www.greenpeace.org/russia/ru/news/2017/numto-1004/>
4. "Korennye narody prizyvajut Rosprirodnadzor zashhitit' "Numto" » 3 Novembre 2017 <http://www.greenpeace.org/russia/ru/news/2017/numto-1103/>
5. "Pravitel'stvo okruga podpisalo "Numto" prigovor" 28 Octobre 2016 <http://www.greenpeace.org/russia/ru/news/2016/numto-28-10-2016/>
6. Disponible sur: http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CERD/Shared%20Documents/RUS/INT_CERD_NGO_RUS_28209_E.pdf
7. "Prirodu nauchat ljubit' v administrativnom porjadke. Minprirody podgotovilo popravki k KoAP", 28 Février 2018 <https://www.kommersant.ru/doc/3559898>
8. "Novatek planiruyet zanyat' 7% mirovogo rynka SPG" (Novatek prévoit de détenir 7% du marché global de GNL), VestiFinance, Société de Radio et de Télévision d'État russe, 29.02.2016, <http://www.vestifinance.ru/articles/68001>
9. "Novatek to Bring CNPC Into Yamal LNG to Gain China Foothold" by Ilya Arkhipov, Jake Rudnitsky and Anna Shiryaevskaya. 21 juin 2013: <http://www.bloomberg.com/news/articles/2013-06-21/cnpc-to-join-novatek-s-yamal-lng-project-with-20-stake>
10. "Novatek prodal 9.9% Yamal SPG kitaytsam" (NOVATEK a vendu 9.9% de Yamal LNG aux chinois), VestiFinance, Société de Radio et de Télévision d'État russe, 15.03.2016, <http://www.vestifinance.ru/articles/68587>
11. "Russia's Arctic LNG Competitive Despite Price Rout, Novatek Says" par Elena Mazneva et Matthew Campbell, 22 janvier 2016, <http://www.bloomberg.com/news/articles/2016-01-22/russia-s-arctic-lng-competitive-despite-price-rout-novatek-says>

12. Le district du nord de l'Arctique, qui est plus large que la Turquie, est l'ancien district autonome dolgano-nénète du Taïmyr. En 2008, il a été fusionné au territoire de Krasnoyarsk et dégradé au rang de « district municipal ».

13. Tel que modifié par la loi fédérale du 31 décembre 2014 No. 499-FZ

http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_31497/7354e1a446025b86ecce8e372c-a6d8023d31812b/

14. Voir le dossier PDFe "Prilozhenie 4_otvet MPR Kraya" (Annexe 4, Réponse par le Ministre des Ressources Naturelles)

15. UN document CERD/C/RUS/CO/23-24, 20 September 2017

16. UN document E/C.12/RUS/CO/6, 06 October 2017

Olga Murashko, anthropologue russe et l'une des co-fondatrices de IWGIA Moscou. Elle travaille comme consultante pour le Centre de soutien aux Peuples autochtones du Nord (CSIPN).

Johannes Rohr, historien allemand qui travaille avec les organisations autochtones en Russie depuis 1995, se concentrant sur les droits économiques, sociaux et culturels des peuples autochtones. Il travaille en ce moment comme consultant pour IWGIA et INFOE.

Source: IWGIA 2018 The Indigenous World
traduction pour le GITPA par **Zoé Boirin-Fargues**